

GLOSSAIRE

Accès sélectif

Limiter l'accès à certains endroits aux personnes qui doivent y travailler.

Bien de nature délicate

Article, autre que les renseignements, ayant été recensé comme important pour les opérations en vertu de sa fonction ou comme précieux et qui justifie donc d'être placé en lieu sûr (comme les espèces et autres instruments négociables) ou système informatisé qui exige d'être protégé pour assurer l'intégrité et la disponibilité des renseignements qu'il contient.

Biens

Matériel et articles de technologie de l'information précieux, importants, ou tentants. Ils peuvent inclure entre autres :

- les passeports vierges, les étiquettes, les bandes d'indexage;
- les formulaires contrôlés de l'Immigration («Formulaires-clés») comme les visas, permis de travail, permis de séjour pour étudiants, bons de transport, sceaux;
- les timbres humides ou secs, comme les timbres du Ministère ou de la mission, les sceaux secs pour passeports;
- les unités de disques durs amovibles;
- les clés de la mission;
- les clés des téléphones STU-III et des télécopieurs.

Confidentiel

Classification accordée aux renseignements dont une atteinte à l'intégrité risquerait vraisemblablement de causer un préjudice à l'intérêt national.

Connaissance sélective

Limiter la diffusion de renseignements aux personnes qui ont besoin de ces renseignements pour leur travail.

Contenant de sécurité approuvé

Contenant conforme à la description donnée dans le Guide de l'équipement de sécurité (DSS/GS20), testé par les douanes et recommandé et approuvé par la GRC.

Endroit contrôlé

Comprend la zone des opérations, la zone de sécurité et de la zone de haute sécurité auxquelles l'accès est réservé aux visiteurs escortés et au personnel autorisé.